
Coordonnées : Pascal Proust / Tel : 06 90 56 58 10 / Mail : yalodekayak@gmail.com

Yalodé kayak canyon bain de forêt est le nom donné et exploité par Pascal PROUST EI à son offre d'activités de kayak, de canyoning V1, A5, EII inclus et de bain de forêt qu'il organise et encadre en Guadeloupe.

Les présentes conditions générales ont pour objectif de porter à la connaissance des personnes intéressées par notre activité les points essentiels de l'engagement contractuel.

PARTICIPATION AUX ACTIVITES Yalodé

Les activités de plein air proposées par Yalodé seront le kayak , le canyoning V1,A5, EII, le bain de forêt.

Yalodé s'engage à une obligation de moyen relative à la sécurité. Les participants acceptent les risques liés à l'environnement naturel qu'ils vont parcourir et sont conscients de la seule obligation de moyen relative à la sécurité incombant au professionnel.

Les activités proposées par Yalodé seront encadrés par des professionnels diplômés, habilités à la participation des activités de plein air.

Les conditions de sécurité sont les suivantes :

- Pas de contre-indication médicale à la pratique du sport choisi **Important : sans être en contre-indication médicale, si le participant est dépendant de soins ou de traitements médicaux spéciaux particuliers, ou encore si l'état de santé nécessite une attention particulière, le participant s'engage à informer le moniteur avant le départ en activité.**
- Savoir nager sur une distance d'au moins 25 mètres et savoir s'immerger.
- Respecter les consignes de sécurité transmises par le guide encadrant les activités
- De posséder une autorisation parentale pour les mineurs et une autorisation parentale obligatoire pour tout mineur non accompagné
- Se soumettre à la seule appréciation du guide concernant la faisabilité des activités (conditions et prévisions météorologiques et aptitudes sportives des participants).
- Pendant toute la durée de l'activité, nos professionnels de Yalodé qui assurent l'encadrement et le déroulement de celle-ci (moniteurs, guides) se réservent le droit à tout moment d'interrompre pour raison de sécurité une prestation ou d'écarter un participant représentant un danger pour lui-même ou pour son entourage de par son comportement ou de par son niveau technique et/ou physique jugé insuffisant. (En aucun cas cette décision ne pourra être caution au remboursement de la prestation, sauf cas exceptionnel.)

PROPRIÉTÉ AUDIOVISUELLE ET DROITS À L'IMAGE

Pour les besoins promotionnels et publicitaires, sur tout support et mode de communication, et sauf demande écrite et contraire des participants, Yalodé est autorisé à utiliser les images prises à l'occasion des activités de kayak, canyoning V1, A5, EII inclus , bain de forêt.

Conformément à la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification ou suppression des informations les concernant.

ASSURANCE

Yalodé kayak canyon bain de forêt par l'intermédiaire de Pascal PROUST a souscrit une assurance Responsabilité Civile Professionnelle pour couvrir ses activités de canoë kayak et disciplines associées.

La même garantie assurantielle sera exigée des prestataires de Yalodé qui encadreront les activités proposées par Yalodé.

Il est recommandé que les clients et participants prennent leurs propres garanties assurantielles pour la pratique de ces activités en cas d'accident ou d'un dommage qu'il causerait à lui même ou à des tiers .

INSCRIPTIONS ET PAIEMENT AUPRÈS DE YALODÉ

Pour valider l'inscription auprès de Yalodé, vous devrez convenir d'une date, nous donner votre nom, votre numéro de téléphone et régler 100 % du montant total de la prestation.

ANNULATION / REMBOURSEMENT

Dans le cas d'une annulation par le client plus de 48 heures avant l'activité. La personne peut annuler la sortie à tout moment en prévenant Yalodé par courriel. Aucun frais ne sera facturé pour cette annulation. Yalodé assurera le remboursement des sommes payées par le client.

En cas d'annulation totale décidée par Yalodé, toute somme préalablement versée serait intégralement remboursée au client.

Dans le cas d'une annulation par le client moins de 48 heures avant l'activité. Toute place réservée est due sauf présentation d'un certificat médical délivré par un médecin ou cas de force majeure (accident ou autres...). Les embouteillages ne sont pas un cas de force majeure.

Nous vous conseillons d'arriver au moins 15 minutes en avance sur l'heure de rendez vous. Vérifiez bien le point de rendez vous sur la page « plan map » notre site internet. En cas de retard supérieur à 15 minutes. Si les clients arrivés en avance sont prêts. Yalodé n'attendra pas les retardataires et l'activité sera facturée.

Yalodé est seul décisionnaire de la tenue de l'activité suivant les conditions météorologiques. Dès lors, si l'encadrement décide d'annuler une activité par nécessité de sécurité, le client ne pourra pas lui en faire grief, ni engager sa responsabilité.

Attention : En aucun cas, Yalodé ne peut être tenu pour responsable du fait de cas de force majeure, du fait de tiers étrangers à la fourniture des prestations prévues au contrat ou de la mauvaise exécution du contrat imputable au client ou autres prestataires du client.

BIENS PERSONNELS ET MATERIEL Yalodé

Yalodé n'est pas responsable des véhicules laissés en stationnement durant le déroulement de la prestation. De même, les biens personnels emmenés en balade ou laissés à la base de Yalodé kayak sont sous la responsabilité des participants.

En revanche, pour le matériel technique mis à disposition par Yalodé, le participant s'engage à rembourser le montant du matériel perdu ou ayant subi une détérioration majeure.

DROIT APPLICABLE & JURIDICTION COMPÉTENTE.

Tous les litiges relatifs à la prestation de Yalodé, concernant sa validité, son interprétation, son exécution, sa résiliation et leurs conséquences, seront soumis au droit français et au tribunal de grande instance de Pointe à Pitre.